

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continué jusqu'à réception d'un avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42 DIRECTEUR : ALFRED REBOUX AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Cour-Saint-Étienne, 17, à Lille. — A Paris, chez MM. HAVAS, Dame-des-Victoires 34, à Bruxelles, l'Office de P. LAFITTE.

ROUBAIX, LE 30 AVRIL 1888

CHOSSES D'ICI

« La République va se défendre ; la République se défend. De quelque côté qu'on se tourne, dans le clan opportuniste-radical, on entend que ce refrain-là. Et puis, tout aussitôt, les mêmes chanteurs, en guise de comptin, orient à tue-tête : « La République est forte, la République est invincible ; il lui suffit de vouloir, pour faire rentrer dans la poussière, tous ceux qui l'attaquent. »

On ajoute : « De danger, il n'y en a pas l'ombre. »

Un peu de logique serait pourtant de mise, au milieu de tout cela.

Il serait bon, d'abord de distinguer entre la République, qui peut très bien sortir victorieuse de l'épreuve présente, et ses représentants actuels, les opportunistes-radicaux, qui certainement y disparaîtront.

Il faudrait, ensuite, remarquer qu'il y a quelque contradiction entre l'activité fiévreuse que déploient partout ces mêmes opportunistes-radicaux et la superbe assurance qu'ils affectent. Quand on n'a rien à craindre, on ne s'embarasse point de si grandes précautions.

Et s'imaginant-on que l'opinion publique en soit dupé ? Ah ! vraiment, non, elle n'en est pas dupe. Elle a bien vu fait de dénouiller la situation de tous les artifices dont on l'enveloppe, et de la juger telle qu'elle est.

Pense-t-on, sérieusement, qu'on aura, durant vingt et trente années, crié à ce peuple sur tous les tons que la liberté de la presse est une chose sacrée, que les abus de cette liberté ne tirent point à conséquence parce qu'elle est comme la lance d'Achille gémissant sous ses propres blessures, etc., etc., pour venir un beau matin déclarer que tout cela n'est rien que plaisanterie et qu'il faut se défendre contre les abus de la presse ?

On dit encore : « Un peuple ne se sent pas protégé par les lois quand il voit ceux qui en sont les représentants et les agents traités tous les jours de voleurs et de malfaiteurs. »

Certes, sans un peuple ne se sent pas protégé par les lois lorsqu'il voit chaque jour ces lois céder devant l'arbitraire, lorsqu'il voit chaque jour ces lois devenir les humbles servants du caprice et des intérêts individuels.

Croit-on qu'il suffit d'un décret au Journal officiel pour transformer tel personnage décrié en magistrat intègre, en administrateur vertueux, en ministre irréprochable ?

Et quand le respect s'en va d'un peuple, c'est que l'honneur est déjà parti du milieu des gouvernants.

Depuis quelques jours, messieurs du Centre-Gauche essaient de faire pénétrer partout

le programme de la nouvelle société politique qui s'est imaginée sous le nom d'Union libérale ; ils le font recommander de la bouche à l'oreille, on prodigue les assurances de toutes sortes aux fonctionnaires menacés ou chancelants, aux opprimés d'aujourd'hui aux électeurs, les maîtres de demain.

Tout n'est point, certes, à dédaigner dans ce programme, emprunté d'ailleurs, dans ses parties essentielles, aux revendications des conservateurs. Mais voyons tout en détail aux bons apôtres : quelles garanties donnez-vous ?

Car, enfin, vous avez tout fait pour enlever le pouvoir aux conservateurs et vous n'avez su que céder à toutes les exigences des opportunistes, de même que ceux-ci, à leur tour, n'ont su que céder aux exigences radicales.

Vous forcez mieux, dites-vous ? C'est pour cela, sans doute, que vous démentez pratiquement votre programme en continuant à soutenir de vos votes, quoi qu'ils fassent, quoi qu'ils demandent, les opportunistes-radicaux.

— Mais nos intentions.

— Vos intentions, vos intentions, elles sont bonnes ; ce sont des pavés de l'enfer.

Il faut autre chose à la fois pour convertir les conservateurs et pour sauver la République.

La législation internationale du travail

Nous avons annoncé que le Conseil fédéral suisse a adressé aux gouvernements des Etats industriels de l'Europe une note circulaire concernant la conclusion d'une convention internationale sur le travail dans les fabriques.

En 1881 déjà, cette autorité avait fait la même démarche par l'entremise de ses agents diplomatiques et consulaires ; mais les réponses qu'elle reçut alors lui montrèrent qu'il régnait sur cet objet les mêmes barrières de voir passablement divergentes.

D'une part, on appuyait sur les difficultés que rencontrerait l'initiative suisse, tandis que, de l'autre, on désirait tout d'abord préciser dans un programme, de l'examen duquel dépendrait la décision ultérieure, les points propres à être introduits dans une convention.

Dans ces conditions, ainsi que le fait remarquer la Liberté de Fribourg, le Conseil fédéral ne crut pas devoir insister. Mais, dans l'intervalle des huit années qui se sont écoulées dès lors, les circonstances ont pris, sans aucun doute, une tournure plus favorable. Plusieurs Etats ont adopté des lois sur le travail industriel ; d'autres se préparent à les faire. Divers corps législatifs se sont occupés de projets et de propositions, et même discuté spécialement la question de conventions qui y relatives. Cette question a été traitée d'une manière très approfondie dans la presse ; dans la vie publique même, elle acquiert un intérêt et une importance de plus en plus grande.

Il n'est point, en outre, d'importants manifestations, dont nous ne citerons que l'une des plus récentes, les décisions du Vie Congrès international de l'hygiène et de géographie, qui à leur tour, à Vienne en 1887, ont pu être introduites dans une convention.

C'est en s'appuyant sur ces diverses considérations que le Conseil a cru pouvoir renouveler sa proposition aux gouvernements des Etats industriels de l'Europe. Nous avons quelques passages de sa note circulaire.

« D'après notre manière de voir, il ne devrait pas s'agir plus uniquement des conventions internationales, dans l'intérêt pur et simple des ouvriers et de leurs familles. Les conventions doivent servir à la législation internationale sur la protection des travailleurs » ne nous parait pas heureusement choisis, surtout à cause même du mot « législation » employé ici, mais il est remarquable que ce résultat est obtenu plus particulièrement de deux points principaux : d'une part, une certaine réglementation de la production industrielle, et de l'autre, l'amélioration des conditions de la vie de l'ouvrier.

Quant au premier point, qu'il nous soit permis de nous réjouir de voir que les Etats industriels ont traité internationalement les questions de travail, nous ne pouvons que nous féliciter de voir que ces Etats ont pu, par leur action, aujourd'hui, aller au-delà des besoins, et par conséquent, pour diriger le travail, pour étudier de choses et ramener ainsi les conditions de production dans des limites naturelles et rationnelles.

« Il est vrai, d'être que de ce premier point dépend aussi le second, c'est-à-dire l'amélioration de la situation de l'ouvrier. La législation internationale ne peut pas étendre sa bienfaisante influence, au-delà de la sauvegarde des familles ouvrières, au-delà d'une certaine mesure.

Toutefois, il est urgent que l'Etat agisse aussi d'une manière efficace dans cette direction. Ce qui le prouve bien, ce sont les lois existantes aujourd'hui dans un grand nombre d'Etats, en partie même depuis plusieurs dizaines d'années, et les mauvais résultats qu'ont fournis les enquêtes auxquelles on s'est livré dans ce domaine au point de vue de l'hygiène, de la statistique et de la science sociale.

L'humanité, aussi bien que le social d'aujourd'hui, la force armée des Etats s'effrite par la dégradation de nombreuses classes de la population, l'excès de la laisser subsister plus longtemps cet état de choses.

« Les progrès que l'on cherche à obtenir ne pourront certainement pas se réaliser d'un seul coup ; aussi s'agit-il, sans doute, que d'arriver aux résultats désirés dans le premier abord. Dans cet ordre d'idées, nous sommes convaincus que l'on pourra, par une union internationale, le travail du dimanche et le travail des femmes, et des enfants dans les fabriques, et de la dépravation physique et morale et, en un mot, guérir par le fait d'une exploitation trop considérable et trop précoce des forces de l'humanité, l'exploitation contraire aux lois de la nature et de la moralité.

La marche à suivre pour arriver à une entente internationale sur cette importante question devrait être, selon le Conseil fédéral, de convoquer tout d'abord une conférence se portant sur un caractère diplomatique et réunissant des délégués de différents Etats intéressés. Cette conférence, se basant sur un programme adopté d'avance, étudierait la question et fixerait les points dont l'adoption paraîtrait désirable et que l'on soumettrait ensuite aux gouvernements des Etats participants, en leur proposant de les sanctionner par une convention internationale.

Voici quels pourraient être les points principaux du programme de la Conférence préparatoire en question :

1. Interdiction du travail du dimanche.

2. Fixation d'un minimum d'âge pour l'admission des enfants dans les fabriques.

3. Fixation d'un minimum de la journée de travail pour les jeunes gens ouvriers.

4. Interdiction d'occuper les jeunes gens et les femmes dans les exploitations particulièrement nuisibles à la santé et dangereuses.

5. Restriction du travail de nuit pour les jeunes gens et les femmes.

6. Modalité d'exécution des conventions qui pourraient être conclues.

Lorsque la conférence se serait entendue sur ces points ou sur certains d'entre eux, les résultats en seraient communiqués aux gouvernements sous forme de propositions, et les Etats intéressés seraient invités à se prononcer. Alors dans le cas où l'un ou l'autre des gouvernements ne trouverait acceptable pour lui qu'une partie seulement de ses propositions, on pourrait conclure des conventions internationales sur les points qui seraient acceptés d'un commun accord sur la solution d'un même groupe de questions.

Ces conventions n'auraient pas pour but de remplacer les lois nationales ; elles obligeraient seulement les parties contractantes à introduire dans leur législation nationale certaines prescriptions de minimum. Il va de soi qu'il resterait toujours possible aux Etats qui voudraient aller plus loin de le faire.

LES ELECTIONS DE DIMANCHE AU CONSEIL GÉNÉRAL

L'élection au Conseil général de Corogy (Nord) a donné le résultat suivant :

M. de Gortaine, 1,904 voix, élu, contre M. Boulet, républicain, 1,240 voix.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX A SAINT-OUEN

Il s'agissait de compléter par quatre membres le conseil municipal de cette commune.

Les opportunistes n'avaient pas présenté de candidats ; les révisionnistes et révolutionnaires étaient seuls en présence.

Voici le résultat du scrutin :

Inscrits : 5,081. — Votants : 2,481

Bulletins blancs : 233

Suffrages exprimés : 2,198

Majorité absolue : 1,271

Ont obtenu :

M. Boulanger : 1,026

Archais, révolutionnaire : 988

qui n'avaient nullement posé leurs candidatures.

Il n'y a pas eu une seule affiche apposée au nom de candidats révisionnistes.

C'est n'est que dans la soirée de samedi que quelques républicains patriotes ont pensé à afficher leur dévoué au régime parlementaire actuel et leurs sympathies pour la République nationale, sur les noms du général Boulanger, de Laguerre, de Najac et de Déroulède.

A BAYONNE

Bayonne, 29 avril. — Hier a eu lieu à Bayonne une séance supplémentaire au conseil municipal, spécialement composée d'opportunistes.

Deux candidats étaient en présence : M. Laguerre, conservateur, qui est arrivé premier avec 1,850 voix, et M. Delvalle, opportuniste, qui n'en a obtenu que 1,450.

Le général Boulanger a réuni 400 voix. Il y a ballottage ; les opportunistes sont atterrés de ce résultat tout à fait imprévu pour eux.

LE GÉNÉRAL BOULANGER A LONDRES

Le général Boulanger continue à observer la réserve la plus complète ; il ne voit, et dans les conversations qu'il continue à avoir avec divers personnes, il se borne à des déclarations générales et ne veut que compléter et dire qu'il a déjà fait et que nous avons rapportés.

Il a présidé la très grande partie de la journée de dimanche à dénouiller son courrier et à écrire des lettres. Le vie publiciste est resté à peu près complètement arrêté ; le dimanche en Angleterre.

Le général Boulanger a vu M. Rochefort pendant quelques instants. Quant à MM. Dillon, Najac et les autres amis du général, ils ont travaillé plusieurs heures avec lui.

Le général Boulanger a dit au cours de la soirée qu'il se rendrait à Londres par les journaux de lundi matin. Cette nouvelle a naturellement provoqué un certain courant d'émotion envers le directeur de l'Intransigeant.

Une dépêche de Londres au XIX^e Siècle mentionne que le général Boulanger est attendu à Paris par le comte de Paris, dans le château d'Hyères.

On a vu au cours de la soirée que le général et le prince Victor.

LA QUESTION INTERNATIONALE

Le Daily News publie la note suivante, dont nous nous sommes servis pour faire ressortir l'importance :

« L'association de la presse est informée qu'il n'y a rien de vrai dans le bruit que le Foreign Office ait fait des représentations au général sur sa présence en France. »

« Aucune communication officielle de ce genre n'a été faite. »

Comme on le voit, c'est un démenti officiel de la note publiée par l'Agence Havas. Le ministre des affaires étrangères a déclaré qu'il n'a rien de plus à ajouter sur ce point de l'Angleterre, le jour qu'il a été vis-à-vis de Belgique.

LA HAUTE-COUR DE JUSTICE

Paris, 29 avril. — Un journal ministériel, le Matin, raconte, à propos de la réunion de samedi, que la Commission d'instruction possède déjà un dossier à l'égard de M. Rochefort fils, qui est un des préparatifs de l'attentat.

Nous en demandons bien pardon à notre confrère, mais son information est absolument fautive et nous ne pouvons à ce sujet que répéter ce que nous disions au début de l'instruction ; les dossiers soumis à la Haute-Cour ne contiennent aucune pièce émanant de l'accusation relevée par le ministère public, et cela est si vrai qu'à la réunion — nous l'avons dit et sur nos journaux républicains — M. Rochefort fils a été nommé de nom et a été agité au sein de la Commission ; mais tout en deux heures de l'exactitude de notre information.

Quelques lignes plus bas, le Matin se demande ce que fera la Haute-Cour si l'instruction démontre que le crime d'attentat n'existe pas et notre confrère répond que la Haute Cour aurait le droit de statuer sur la qualification nouvelle du procès et ne retirerait pas le mandat d'arrêt de la Haute-Cour. Pourquoi donc le Matin examine-t-il sérieusement cette

Le maire a prononcé une allocution et a terminé en priant le toast au président de la République.

Plusieurs autres discours ont été prononcés, tous faisant appel à l'union de tous les républicains.

La réunion a été très cordiale.

L'émigration en Espagne

Madrid, 30 avril. — L'émigration continue en Andalousie.

Un incendie en Espagne

Madrid, 30 avril. — Un incendie considérable a éclaté hier, sur le quai de la gare d'Aude Quera (province de Malaga). Ce qui a été réduit en cendres. Les dégâts matériels sont énormes.

Le général Boulanger

Bruxelles, 30 avril. — Le général Boulanger, MM. Turquet et Laguerre semblent avoir renoncé à s'installer définitivement à Bruxelles. Les travaux d'aménagement à l'avenue Louise sont arrêtés et les baux ont été dénoncés.

Les socialistes barolois

Munich, 30 avril. — C'est jeudi on vendredi que les délégués des comités socialistes bavarois déclarent qu'ils doivent envoyer des délégations de leur parti à l'Exposition universelle. Il est probable qu'une décision définitive sera prise.

Le Canada

Canada, 30 avril. — Le conseil privé du gouvernement canadien est saisi d'une affaire assez curieuse de la part des avocats qui demandent que toute action litigieuse soit suspendue pendant le mois de mai pour leur permettre d'aller visiter l'Exposition de Paris. Le comité judiciaire supérieur a décidé que tous les cas en litige seraient ajournés jusqu'au mois de juin.

La Haute-Cour

Paris, 30 avril. — MM. Merlin, Borellet et Demôle se sont réunis ce matin, pour entendre M. Goulon, directeur des postes et télégraphes. L'entretien a duré environ une heure.

Les commissaires instructeurs entendront aujourd'hui M. Rauss, ancien rédacteur au Matin, qui fut l'auteur de l'Interview à la suite duquel M. Boulanger se vit infliger par le général Ferron un mois d'arrêts de rigueur.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui contiennent l'impression dans leurs statuts, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

hypothèse, puisque les preuves existent en foule dans le dossier ?

Mais voici qui est encore plus caractéristique. Dans son discours à Bayonne, M. Goblet qui a voté pour les poursuites contre M. Boulanger, dit ceci : « Nous devons attendre les résultats du procès en cours. S'ils n'étaient pas conformes à l'attente du gouvernement, il en faudrait accuser l'insuffisance de la loi. »

On n'aurait pas plus clairement que les preuves matérielles de l'accusation n'existent pas et il n'y a rien de plus à dire.

Paris, 29 avril. — M. Athalin, juge d'instruction, qui a été révoqué de la commission d'instruction, et réintégré à Paris, venant de Vernon, où il était en villégiature dans sa famille.

Les commissaires instructeurs ont fait grassement le lundi, vers 11 heures, M. Q. de Beaurepaire s'est rendu à la commission d'instruction, et a été reçu par M. Merlin et Trarieux.

Le procureur général s'est montré fort ému, par les révélations parues dans certains journaux au sujet de la séance plénière tenue samedi, et a couru de laque et a été reçu par les membres de la Commission des dissentiments que nous avons signalés.

Pour atténuer l'effet de ces informations, MM. Merlin et Trarieux ont décidé de donner une nouvelle impulsion aux perquisitions afin de donner le change au bon public.

UN LANDAU MYSTÉRIEUX

Paris, 29 avril. — Vers 4 heures le président de la commission, flanqué de MM. Demôle et Cordet, sont arrivés à Luxembourg, dans un landau de louage tiré par deux chevaux.

Les allures mystérieuses des trois commissaires, leurs silences affectés, ont fait croire que ces messieurs venaient d'apprendre quelque chose de très grave ; on leur a vu à la fois un air de tristesse et un air de satisfaction.

M. Merlin a dit quelques mots et s'est contenté simplement d'acquiescer. On a vu dans sa veste un papier, qu'il a caché dans sa poche.

A cinq heures les trois commissaires quittaient, à pied cette fois, le Luxembourg sans qu'aucun témoin ait été appelé.

LE SUICIDE DE M. H. ROCHEFORT FILS

Voici des détails complémentaires sur le suicide de M. H. Rochefort fils :

« Les renseignements que nous avons recueillis hier soir, dans les bureaux de l'Intransigeant, confirment pleinement cette tragique nouvelle. M. Rochefort est actuellement à Londres, comme on le sait, et a été informé télégraphiquement de la mort de son fils aîné.

M. Henri Rochefort fils, qui avait fait son service militaire en Algérie, dans un régiment zouaves, et avait bénéficié de la réduction de service accordée par la loi sur les colons algériens à charge pour ceux-ci de résider pendant 10 ans dans la colonie, était venu à Paris, en vertu d'une autorisation spéciale accordée par le ministre de la guerre.

« Quelques jours avant les perquisitions opérées au domicile de M. Rochefort, le 27 boulevard Rochechouart, M. Henri Rochefort fils avait fait ses préparatifs pour regagner Bône, sa résidence habituelle, il n'avait, en effet, que vingt-cinq ans et avait pas encore terminé son séjour réglementaire en Algérie. Ce sont ses malheurs qui ont été mis sous ses yeux pendant ce voyage qu'il était allé faire à Bruxelles pour faire ses adieux à ses parents. »

« Quant à la cause du suicide de M. Henri Rochefort fils, on l'attribue à des troubles cérébraux survenus par suite de la dépression morale que le jeune homme avait contractée au Congo en accompagnant la mission de Brazza. On sait que le fils aîné du directeur de l'Intransigeant est en raison de son déplorable état de santé, avait dû se faire rapatrier alors que la mission à laquelle il était affecté n'était pas encore terminée.

M. Henri Rochefort avait, pour ce fils qui vient de mourir d'une façon si imprévue et si tragique, l'affection la plus profonde. »

Paris, 29 avril. — Les obèques de M. Henri Rochefort fils auront lieu à Paris, la semaine prochaine.

La famille a pris ses dispositions pour faire embaumer le corps et le ramener en France.

Mme Dufaure, fille de M. Henri Rochefort, est partie hier soir pour Londres ; elle tient à se trouver auprès de son père dans cette ornière circonstance.

M. Ayraud Degrotes, secrétaire de la rédaction de l'Intransigeant est parti à Londres à l'heure actuelle ; M. Vaughan s'y trouverait également, s'il n'était malade depuis une quinzaine de jours.

M. Henri Rochefort étroitement l'occupant un mandat d'amener, ne pourra pas, croit-on, assister aux obèques de son fils.

M. Ostave Rochefort, le frère du défunt, qui se faiblissent de 2 c. 1/2 : en type 2, il n'y a guère de changement.

CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

SESSION D'AVRIL

Séance du mardi 30 avril 1888

La séance ouverte à 3 heures 20, sous la présidence de M. Teboul, président.

M. Dubois, secrétaire, a lu le rapport ; il donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adoptée sans observations. M. Saisset-Schneider arrive à 4 heures.

Le défilé des vœux, commencé la veille, continue.

M. Degrotes dépose un voeu demandant que les circonstances atténuantes soient applicables en matière de douane.

M. Marie-Saint dépose un voeu tendant à ce que des billets d'aller et retour soient délivrés de la gare de Lanreux pour celle d'Avennes ; il émet ensuite les trois voeux suivants que nous croyons devoir reproduire in-extenso cause de leur importance.

Le conseil général soussigné émet le voeu qu'une modification importante soit apportée au tarif de douane concernant l'entrée en France des bouillons étrangers afin de remédier à la situation défectueuse dans laquelle se trouve actuellement la région houillère de notre département.

« La loi du 16 avril 1857 avait fixé les droits de douane belges et allemands en tant que tarif général à 45 fr. par 100 kilogrammes.

En 1873 le tarif général a été élevé à 54 fr. en 1881 il a été abaissé à 15 francs, aujourd'hui, par suite d'un faux conventionnel, le tarif des droits n'est plus que de 12 fr. 50 par 100 kilogrammes.

« De sorte que, malgré la réduction considérable des plantations, la culture du houillon, qui était autrefois la source principale de prospérité du canton de Lanreux, du Cateau, de Clary et dans les Flandres, est bien loin d'être un prix rémunérateur pour tous les habitants que les plantations s'imposent, et cette culture devra fatalement disparaître si elle n'est pas protégée de façon à empêcher l'invasion toujours croissante des produits étrangers. »

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR

30 avril.

ROUBAIX-TOURCOING. — La cote offre peu de variations sur les cours de samedi ; toutefois, presque tous les mois, en type 1,

trouve actuellement à Buenos-Ayres, n'a pas encore été prévenu de sa mort.

Paris, 29 avril. — Le procureur général d'Alger a télégraphié hier au garde des sceaux pour l'informer de la mort du fils de M. Henri Rochefort.

Le télégramme porte que les constatations légales ont été faites ; il résulte de la position de l'arme et de la situation de la blessure que la mort doit être attribuée à un suicide.

Une information est formellement donnée par un télégramme d'une autre source. Il résulte que le fils de M. Rochefort s'est suicidé après avoir reçu une dépêche signée d'un nom de femme et dont le contenu, paraît-il, était de nature à faire prévoir le suicide.

PLAISANTERIE DE MAUVAIS GOUT

Paris, 29 avril. — Le Journal la Bataille, dans un éditorial spécial, a publié, en première page, la note suivante :

« Nous apprenons, au dernier moment, que M. Rochefort vient de rentrer à Paris, une indication nous permet de reproduire la première page que nous avons publiée dans notre numéro d'hier. Ce fait est extraordinaire ; nous la donnons sous toutes réserves. »

La quatrième page, en effet, est un pastiche d'un éditorial de la Bataille, avec les mêmes caractères typographiques, les mêmes mots en page.

Un article de tête, signé « Henri Rochefort », contenait un éditorial renouveau de celui-ci au boulangisme, et lors des entretiens privés de nos rédacteurs de l'Intransigeant, il était convenu et écrit dans l'esprit de ce style habituel à la rédaction de l'Intransigeant.

Quelques marchands de journaux ont voulu pousser, malheureusement pour eux, un peu trop loin cette charge ; ils ont écrit dans le journal le titre seul de l'Intransigeant fut visible, ils le crièrent et le vendirent aux acheteurs, comme la feuille de M. Rochefort.

On juge de la déception et de la fureur de bien des gens qui avaient été avertis de leurs dangers par un journal qui les précautionnait.

Les nombreuses réclamations ayant été adressées à l'Intransigeant, le rédacteur de ce journal a fait arrêter et conduit dans divers commissariats les vendeurs de la Bataille qui s'étaient mis dans ce mauvais cas, et il a déposé une plainte en escroquerie contre eux.

Après avoir constaté leur domicile et dressé procès-verbal, on les a remis en liberté, le journal n'a pas été saisi comme le bruit en avait couru.

Le moment était, il faut l'avouer, fort mal choisi pour lancer cette plaisanterie d'un goût qui ne saurait douter.

On sait que M. Rochefort vient de perdre son fils.

NOUVELLES DU JOUR

Les conseils généraux

Clermont-Ferrand, 29 avril. — Le conseil général a adopté, à l'unanimité, un voeu de M. Gomot relatif au rétablissement du crédit agricole, dans des conditions plus larges que celles votées par le Sénat.

Digne, 29 avril. — Le conseil général a été ouvert par un discours de M. Andrieux, qui a fait le procès du parlementarisme et a souligné la nécessité de la Constitution dans le sens de la séparation des pouvoirs.

Toulouse, 29 avril. — Le conseil général a voté 5,000 fr. pour l'illumination et distribution de vivres aux indigents, le 5 mai.

Nice, 29 avril. — M. Daranday a ouvert le conseil général par un discours engageant la population à se grouper autour du gouvernement républicain, et a fait le procès du boulangisme.